



Campus

information & services

Univ. Grenoble Alpes



santé bien-être

LA SECU ? L'ASSURANCE MALADIE ?

La sécurité sociale est un système de protection collectif contre les risques sociaux : maladie, maternité/ paternité, accidents du travail...

L'assurance maladie est une branche de la sécurité sociale, qui permet la prise en charge des dépenses de santé et garantit l'accès aux soins.

L'AFFILIATION ?

De 16 à 18 ans :

Vous restez assuré au régime de sécurité sociale (général, agricole ou autre spécifique) d'un ou de vos deux parents. **Aucune démarche n'est à effectuer.**

À partir de 18 ans :

Vous devez en tant qu'assuré autonome au régime de sécurité sociale d'un ou de vos deux parents.

Dans l'année de votre majorité, votre organisme de sécurité sociale vous contactera afin de communiquer un Relevé d'Identité Bancaire et procéder à une mise à jour de votre carte VITALE.

Il est conseillé de créer un compte en ligne pour faciliter le suivi :

www.ameli.fr (Pour le régime général)

Étudiants internationaux

- Européens, Suisses et Québécois n'ont pas à s'affilier en France.
- Les étudiants Hors UE/EEE s'affilient à la PUMA en ligne : etudiant-etranger.ameli.fr

Plus d'info :

international.univ-grenoble-alpes.fr

Ma couverture santé, mon bien être ! S'affilier, se soigner, s'informer...

SE FAIRE SOIGNER

Présenter sa carte VITALE

La carte Vitale contient tous les renseignements nécessaires au remboursement de vos frais de santé.

Déclarez votre médecin traitant !

Obligatoire pour les consultations médicales, il faut le déclarer en remplissant un formulaire avec son médecin. Dans le cas contraire, des tarifs plus élevés sont appliqués ou les remboursements sont réduits.

À NOTER : Il est possible de choisir le Centre de santé interuniversitaire comme médecin traitant.

SE FAIRE REMBOURSER

Votre organisme de sécurité sociale assure le remboursement des soins pour partie. L'assuré doit s'acquitter du reste à charge s'il ne dispose pas de mutuelle.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OU MUTUELLE

Elle n'est pas obligatoire mais **fortement conseillée** car elle prend en charge tout ou partie des frais non couverts par la sécurité sociale. Elle donne droit également au tiers-payant (Pas d'avance de frais).

Laquelle choisir ?

Comparer selon vos besoins : lunettes, dentiste, contraception... également services associés (Responsabilité civile, Assurances habitation...). **À NOTER :** Il est parfois plus intéressant de rester couvert par la mutuelle de ses parents.

En difficulté : CMU-C et ACS

En cas de difficulté financière, il est possible de bénéficier de la CMU- Complémentaire ou de l'Aide pour une Complémentaire Santé (ACS), sous condition de ressources. Se renseigner auprès de la CPAM ou sur : cmu.fr

CENTRE DE SANTÉ INTERUNIVERSITAIRE

Gratuit pour les étudiants, des consultations de médecine générale, et des consultations spécialisées :

psychologie, gynécologie, médecine du sport, diététique, sexologie, des conseils et une écoute, des formations en secourisme, un centre de planification.

Centre Michel Zorman - Campus

180 rue de la piscine
Saint-Martin-d'Hères - Gières
Tram B, D station Les taillées
Tram C station Hector Berlioz

Geneviève Jourdain - Centre-ville

10 rue de Vassieux en Vercors
Grenoble
Tram B station CEA Cambridge

Plus d'info :

centre-sante.univ-grenoble-alpes.fr

Les étudiants relais santé :

[fb.com/ERSgrenoble](https://www.facebook.com/ERSgrenoble)

Petit glossaire

Tiers-Payant : permet, sous certaines conditions, de ne pas faire l'avance des dépenses de santé
CPAM : Caisse Primaire d'assurance Maladie, principal organisme de sécurité sociale, il gère les assurés relevant du régime générale
MSA : Régime de sécurité sociale agricole,
PUMA : Protection Universelle Maladie
CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire.

campus.univ-grenoble-alpes.fr



iCampus - Welcome center

1025 avenue Centrale - Domaine universitaire
Tram B, C, station Bibliothèques Universitaires

campus.univ-grenoble-alpes.fr